



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET réservé

Section : technologie

Session 2016

Rapport de jury présenté par : Norbert PERROT

Sommaire

Membres du jury de la session 2016	3
Résultats statistiques	4
Avant-propos	5
Rapport du jury pour l'épreuve d'admissibilité	6
Rapport du jury pour l'épreuve d'admission	9
Annexe : exemples de sujet pour la 2 ^e partie de l'épreuve d'admission	14

MEMBRES DU JURY DE LA SESSION 2016

Président

PERROT Norbert – IGEN

Épreuves d'admissibilité et d'admission

BELAROUCI Lhassen – IA-IPR – Grenoble

DELPLACE Virginie – Professeure - Lycée Baggio – Lille

DUPUIS Alain – IA-IPR – Dijon

GARAULT Daniel – Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques – Lycée Raspail – Paris

GAUDEAU Sylvie – IA-IPR – Toulouse

GOUBET Emmanuelle – Professeure – Collège Bois-Franc – Saint-Georges-de- Reneins

GUITARD Céline – Professeure – Collège Pierre et Marie Curie – Niort

IZAC Christel – IA-IPR – Nantes

LAURENT Christian – IA-IPR – Orléans-Tours

LE GALL Gérard –Professeur – Collège Jean Rostand – Château - Gontier

MORICE Yannick – IA-IPR – Clermont - Ferrand

PAIN Bernadette – Professeure – Collège Lacordaire – Marseille

POTIER Patrick – IA-IPR – Poitiers

RAYNAUD Jean-Michel – Professeur – Collège Camille Guérin – Vouneuil - sur - Vienne

L'analyse des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées au lycée Raspail à Paris, respectivement le 25 janvier et du 14 au 15 mars 2016. Les membres du jury adressent de vifs remerciements à madame la Provisoire du lycée Raspail ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

RÉSULTATS STATISTIQUES

Concours réservé

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
119	60	30	29	17

Note obtenue par le premier candidat admis	17,0
Note obtenue par le dernier candidat admis	8,0

CAER

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
37	19	15	15	10

Note obtenue par le premier candidat admis	18,0
Note obtenue par le dernier candidat admis	8,5

Avant-propos

Depuis la session 2013, des recrutements réservés sont organisés, pour une durée de quatre années, en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les conditions d'inscription et la description du déroulement de ces concours pour l'éducation nationale sont précisées dans le BOEN n°47 du 20 décembre 2012.

Comme pour les sessions 2014 et 2015, le nombre de candidats, remplissant, les conditions pour se présenter à ce concours et ayant envoyé leur dossier RAEP, a été très inférieur au nombre de places proposées. Cette situation, qui s'est détériorée en 2016, est loin d'être encourageante pour l'enseignement de la technologie au collège. Pour le concours de l'enseignement privé, le nombre de candidats est aussi en baisse, puisque pour la première fois le nombre de dossiers envoyés est inférieur au nombre de places.

Le jury souhaite toujours rencontrer le maximum de candidats à l'oral ; dans les circonstances de cette session 2016, tous les candidats qui ont remis un dossier conforme administrativement à ce qui est attendu ont été déclarés admissibles.

Le taux de pression de ce concours réservé est beaucoup trop faible, seuls trente-six candidats (public et privé) ont participé à cette épreuve d'admission alors que soixante-dix-neuf postes étaient proposés. Le jury n'a pas pu pourvoir tous les postes car certains candidats n'ont pas présenté toutes les garanties nécessaires exigées à un professeur certifié de technologie. Être contractuel et enseigner la technologie au collège est insuffisant si aucune réflexion n'a été conduite sur la didactique de la discipline, sur les stratégies pédagogiques et les démarches à mettre en œuvre pour faire acquérir aux collégiens les compétences déclinées dans les programmes.

Comme les années précédentes, le jury conseille aux futurs candidats de bien s'approprier l'esprit du texte du BOEN n°47 du 20 décembre 2012, qui précise clairement la constitution du dossier RAEP, ainsi que la nature et le déroulement de l'épreuve d'admission. Il est aussi indispensable de s'imprégner des remarques et des conseils formulés dans ce rapport et dans ceux des années précédentes. En effet, il s'agit bien d'un concours qui requiert un certain nombre de compétences et non d'une simple procédure de titularisation. Ce concours a des exigences, il nécessite une préparation réfléchie.

Le jury attend des candidats une expression écrite et orale de qualité. Ce concours de recrutement de professeurs impose de la part des candidats un comportement et une présentation irréprochables. Le jury reste vigilant sur ce dernier aspect et invite les candidats à avoir une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique. Ce point ne semble pas toujours compris par les candidats.

Pour conclure, je souhaite que ce rapport de jury, qui est dans la continuité des précédents, soit une aide efficace pour les futurs candidats à ce concours réservé, s'il est reconduit en 2017.

Norbert PERROT
Président du jury

Rapport du jury pour l'épreuve d'admissibilité

1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)

Cette épreuve consiste en l'étude, par le jury, d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans la première partie de ce dossier, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de la formation.

Dans la seconde partie, le candidat développe l'analyse d'une séquence pédagogique qui lui paraît significative. Celle-ci est relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité. Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, la prise en compte de la diversité des élèves, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats des activités que le candidat aura choisi de présenter.

2. Analyse globale des dossiers RAEP

Les dossiers, dans leur grande majorité, sont élaborés suivant la charte préconisée par le BOEN n°47 du 20 décembre 2012. Pour cette session 2016, le jury constate une amélioration dans la rédaction, la mise en page et la présentation des dossiers.

Par rapport à la session 2015, la deuxième partie des dossiers est, dans l'ensemble, mieux structurée. Les éléments sémantiques propres aux sciences de l'éducation et à la discipline sont utilisés à bon escient. Les candidats présentent plus clairement leur organisation pédagogique et semblent avoir compris l'intérêt des démarches pédagogiques, du travail collaboratif entre élèves et des synthèses qui viennent ponctuer les activités.

3. Commentaires sur le contenu des dossiers et conseils aux futurs candidats

L'élaboration du dossier doit se faire dans le respect des préconisations du BOEN certes, mais aussi dans l'optique de l'épreuve d'admission.

Le jury attend de la part des candidats une bonne maîtrise des outils numériques de communication. Il convient donc de porter une attention particulière à la mise en page, afin de rendre les dossiers clairs et parfaitement lisibles. De nombreux dossiers présentent encore des pages entières avec l'absence totale de paragraphe ou encore de saut de ligne. Il serait également souhaitable de numéroter les pages et les annexes afin que le jury se repère dans le dossier.

L'élaboration des dossiers doit largement faire appel aux environnements numériques actuels. Il s'agit pour le candidat d'exposer le plus clairement possible et de manière synthétique les éléments significatifs qui permettront au jury de se faire une opinion objective de l'expérience professionnelle décrite. Il est vivement conseillé de joindre au dossier, des documents graphiques (tableaux, schémas, organigrammes, etc.) qui peuvent apporter un éclairage supplémentaire pour les membres du jury.

Le jury attend de la part des candidats une bonne maîtrise de la langue française.

3.1. Première partie du dossier

Pour la première partie de l'épreuve d'admissibilité, le BOEN n°47 du 20 décembre 2012 stipule :

« Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».

Le jury attend, au travers de ces deux pages, une description des missions éducatives qui ont été confiées au candidat. Elles permettent d'illustrer les compétences professionnelles des métiers du professorat, et en particulier des compétences transverses comme agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques. Il ne s'agit pas d'expliquer avec précision les activités professionnelles hors du champ éducatif que le candidat a pu réaliser. Ce point peut être abordé, de manière très synthétique, si cela apporte un éclairage pertinent pour la suite de la carrière.

3.2. Deuxième partie du dossier

Le jury constate, par rapport à la session précédente, que cette partie du dossier est mieux traitée. Certains candidats ont pris en compte les remarques formulées dans les rapports de jury des années précédentes. Les séquences sont présentées avec un ensemble de documents précisant de manière claire et synthétique les éléments didactiques listés dans le rapport de jury. Toutefois, de nombreux candidats présentent encore les activités pédagogiques de manière trop narrative ce qui nuit à la compréhension globale de la progression mise en place. Certains contenus gagneraient en lisibilité en utilisant des descripteurs adaptés (fiches synthétiques de formalisation de séquences et de séances, tableaux, schémas, etc.).

Il recommande aux futurs candidats de mettre en contexte l'activité présentée en apportant des précisions sur :

- le niveau auquel est destinée l'activité. Le jury a souvent dû chercher dans les annexes cette information ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité. Les situations pédagogiques doivent naturellement s'appuyer sur les programmes de technologie figurant dans le BOEN spécial n°6 du 28 août 2008, mais être aussi mises en relation avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
- la place de la séquence dans la progression annuelle. Celle-ci peut être présentée à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- l'organisation de la séquence pédagogique, dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée.

Il est recommandé également de mettre en relief les éléments didactiques suivants :

- l'effectif de la classe considérée ;
- les organisations temporelle, spatiale et matérielle ;
- le(s) mode(s) de transmission des connaissances ;
- les démarches pédagogiques et didactiques mises en œuvre ;
- les méthodes d'évaluation retenues afin de vérifier si les objectifs sont atteints, ainsi que le type de remédiation envisagé qui doit être mis en place pour aider les élèves ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public, et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif des équipes ;
- la contribution de la séquence à l'acquisition par les élèves des compétences du socle commun.

Cette partie pourra mettre en évidence l'implication dans l'aide à l'orientation ou dans le parcours Avenir.

Pour clore cette partie, le candidat pourra établir un bilan argumenté présentant les points perçus comme positifs et ceux qu'il convient d'améliorer.

Les documents présents en annexe s'attacheront à illustrer l'analyse et la cohérence de l'activité développée, et seront limités au strict nécessaire.

Le jury apprécie les activités d'enseignement s'appuyant sur l'étude d'objets techniques modernes proches de l'environnement de l'élève et intégrant les principes du développement durable, mettant ainsi en perspective l'enseignement de la technologie et les questions de société. En revanche, il regrette que certains candidats s'appuient uniquement sur des données issues de manuels ou de sites de ressources, sans analyse, sans appropriation personnelle, sans aucune adaptation au profil des élèves. La séquence présentée doit faire l'objet d'une réflexion pédagogique de la part du candidat. La juxtaposition de données issues de ressources à disposition, sans contextualisation, ne permet pas d'évaluer le candidat sur sa capacité à construire un enseignement cohérent.

Le jury est sensible à la rigueur scientifique et technologique dont doivent faire preuve les candidats. Ces derniers doivent également porter une attention particulière sur les éléments sémantiques notamment au travers des structurations des connaissances.

4. Conclusion

Cette épreuve nécessite de la part du candidat un esprit de synthèse. Il est donc fondamental de choisir les éléments essentiels avec pertinence en évitant les détails et anecdotes qui alourdissent inutilement les dossiers. À ce titre, il est parfaitement inutile de recopier ou de paraphraser le bulletin officiel.

Les documents présentés doivent témoigner d'une réelle appropriation des programmes par le candidat et de leur mise en œuvre au sein de la classe.

D'une manière générale, le candidat doit montrer au jury, au travers de son dossier RAEP, sa capacité à appréhender les programmes de technologie et à les mettre en œuvre. Il doit également montrer son aptitude à les mettre en perspective avec le cadre institutionnel en s'appuyant sur la loi pour la refondation de l'école en privilégiant l'intégration du numérique, la contribution de la discipline au socle commun et l'aide à l'orientation pour tous les élèves.

Rapport du jury pour l'épreuve d'admission

1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)

Cette épreuve orale se compose de deux parties.

La première partie consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum).

Cet échange permet d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

La seconde partie comporte un exposé du candidat (dix minutes au maximum) sur un sujet défini par le jury (voir exemples en annexe). Ce sujet est en lien avec le contenu du dossier RAEP fourni par le candidat.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum) pour approfondir les différents points développés par le candidat.

Une préparation, en loge, d'une durée de trente minutes, est organisée juste avant le début de l'épreuve.

Le sujet à traiter, lors de la deuxième partie de l'épreuve, est alors remis au candidat qui en prépare les éléments de réponse.

Environnement matériel

Pour la préparation en loge, le candidat dispose d'un poste informatique équipé des logiciels de bureautique courants. Il lui est donc possible de préparer un document numérique qui servira de support visuel pour présenter les éléments de réponse au sujet qui lui est remis. L'élaboration de documents numériques n'est nullement obligatoire. Ils permettent uniquement de faciliter la structuration de l'exposé en offrant quelques repères visuels. Le jury n'évalue pas ces documents.

Si le candidat souhaite concevoir de tels documents, une clef USB lui est fournie, clef sur laquelle il enregistre sa préparation.

La prestation devant le jury s'effectue dans une salle où un tableau et un environnement informatique avec vidéo projecteur sont disponibles.

Pour la première partie de l'épreuve (présentation du RAEP), le candidat peut utiliser des documents numériques préparés à l'avance.

2. Analyse globale des résultats

Globalement, le jury a apprécié la qualité des prestations. De nombreux candidats ont en effet présenté des exposés de grande qualité avec une description synthétique de séances pour lesquelles les objectifs étaient clairement indiqués et les choix didactiques parfaitement justifiés.

Cela étant, il a pu constater que les candidats pourraient certainement mieux exploiter leur potentiel s'ils consultaient régulièrement les ressources mises à disposition sur les sites institutionnels, et s'ils actualisaient leurs connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques. Il est primordial qu'un futur cadre de l'éducation nationale assure une veille pédagogique et dispose d'une capacité d'auto-formation. Il s'agit d'une des compétences professionnelles que doit maîtriser un professeur, et qui est rappelée dans le BOEN n°30 du 25 juillet 2013 (Compétences communes à tous les professeurs et

personnels d'éducation : 14 – S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel).

En revanche, certaines prestations montrent clairement que les candidats n'ont pas encore la maîtrise des stratégies et des démarches pédagogiques qu'il faut mettre en œuvre en technologie au collège. Il est également regrettable que certains candidats n'aient qu'une vision parcellaire de l'institution ainsi que de leur établissement d'exercice. Une bonne connaissance des dispositifs institutionnels rencontrés en collège, comme le socle commun, l'EIST, le PPRE, ou encore le parcours Avenir par exemple est indispensable. Tous ces éléments sont clairement définis sur le site ministériel. La liaison entre l'école et le collège se doit d'être connue, au travers, par exemple, du rôle et des objectifs des cycles d'enseignement publié en septembre 2013 ou des conseils école - collège. La liaison avec le lycée général et technologique, et plus particulièrement la connaissance de la voie scientifique et de la voie technologique industrielle, est incontournable (enseignements d'exploration, sciences de l'ingénieur, STI2D). De même, le continuum mis en place de la 6^e aux CPGE pour la technologie au collège et les sciences de l'ingénieur doit être appréhendé par les candidats.

3. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats

Lors de l'accueil des candidats, il a été clairement précisé que le jury a pour consigne de tirer le meilleur du potentiel de chacun. Malgré cela, de nombreux candidats ont montré des signes d'inquiétude ou de stress. Il semble donc qu'une préparation à la maîtrise de soi soit nécessaire pour certains.

La gestion du temps doit être prise en compte. Les candidats doivent faire l'effort de minuter leur intervention afin de ne pas dépasser le temps imparti.

Les candidats doivent s'imprégner de l'idée qu'il est indispensable de proposer, pour réussir cette épreuve, un exposé clair et structuré qui s'appuie sur :

- un plan succinctement annoncé en introduction ;
- l'emploi d'un vocabulaire technologique et scientifique approprié ;
- l'utilisation judicieuse des moyens de communication mis à disposition.

Dans la première partie, les candidats doivent être très brefs sur leur parcours professionnel afin d'avoir un temps suffisant pour présenter l'activité pédagogique développée dans le dossier RAEP. Suite à cet exposé, les échanges visent à approfondir :

- le positionnement de la séquence dans la progression annuelle ;
- les prérequis et les objectifs à atteindre ;
- les stratégies pédagogiques retenues (démarches, utilisation des outils numériques, relations avec le socle, interdisciplinarité, organisation des travaux en équipes d'élèves, structuration des connaissances, évaluations associées, remédiation, différenciation, documents restant à l'élève, etc.).

Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat développe le sujet donné lors de la préparation. De trop nombreux candidats se contentent de lire leur brouillon et n'arrivent pas à structurer leur propos. Il aurait été certainement pertinent qu'ils élaborent, dans la phase de préparation, une ou deux diapositives pour présenter un plan ; cela leur aurait permis d'avoir un appui visuel et d'être plus cohérent dans leur exposé.

Le jury insiste sur la nécessité pour le candidat de connaître :

- les programmes de la technologie au collège ;
- les notions « d’approche », de « centre d’intérêt », de « domaine d’application » telles que définies dans le document « Ressources pour faire la classe », disponible sur le site Eduscol ;
- la démarche d’investigation, commune à tous les enseignements scientifiques au collège.

Au cours de l’entretien qui suit l’exposé du candidat, l’analyse de la situation professionnelle définie par l’épreuve est élargie à la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d’exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, ainsi que la façon dont il les transmet, dont celles de la République.

Quand les séquences pédagogiques sont consacrées au programme de 3^e, il est indispensable que les candidats mettent en évidence les compétences, avec les connaissances associées, qui devront être acquises par les élèves. Le projet collectif doit être une réelle situation d’enseignement au cours de laquelle il convient de mettre en œuvre une démarche de projet selon un séquençement particulier et une organisation adaptée.

Compte-tenu des remarques ci-dessus, l’évaluation est fondée sur :

- le degré de maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- la pertinence des choix didactiques, en particulier la façon dont les outils numériques sont intégrés dans les activités ;
- l’intégration du numérique dans l’exercice du métier ;
- la construction des situations d’enseignement ;
- la conduite de la classe pour favoriser les apprentissages pour tous les élèves ;
- l’adéquation entre les activités décrites et la structuration des connaissances qui en résulte ;
- les moyens mis en œuvre pour évaluer les progrès des élèves ;
- la capacité à prendre en compte toutes les missions du professeur au collège (travail et dispositifs interdisciplinaires, contribution à l’acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, accompagnement des élèves en difficulté, aide à l’orientation, intérêt d’une coopération avec différents partenaires dont les parents d’élèves, le rôle et les responsabilités des acteurs d’un établissement...) ;
- la capacité à faire partager les valeurs de la République.

Le jury note une amélioration sur la prise en compte des acquis et des besoins des élèves dans les productions pédagogiques des candidats. Il convient toutefois de renforcer ce point car il s’agit d’un des fondements du métier de professeur. Pour cela, il est conseillé de s’approprier notamment les concepts liés à la différenciation pédagogique. Les candidats, d’une manière générale, connaissent les valeurs de la République qu’ils devront porter en tant que fonctionnaires de l’état. Cependant le jury les invite à approfondir ce sujet notamment par une meilleure connaissance des supports et textes officiels qui s’y réfèrent, et à porter une réflexion quant à la manière dont l’enseignement de la technologie contribue à l’appropriation de ces valeurs.

4. Conclusion

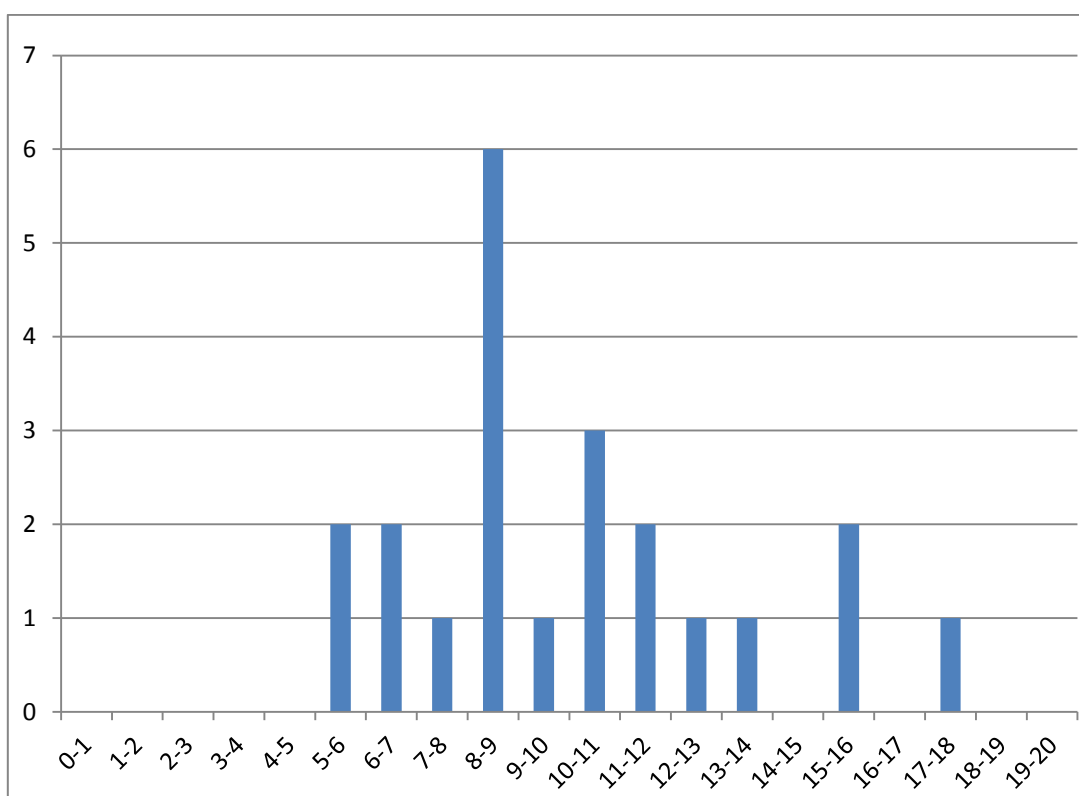
Les attendus énoncés ci-dessus seront les mêmes si ce concours est ouvert en 2017, en mettant en perspective la réforme du collège et les nouveaux programmes. Le jury souhaite que les futurs

candidats les prennent en compte dans leur préparation, car la réussite à un concours ne s'improvise pas. Le jury rappelle l'importance qu'il est nécessaire d'accorder à tous les aspects des différentes missions de l'enseignant. La maîtrise des savoirs disciplinaires et de la didactique pour les transmettre ne peut suffire si le cadre des principes fondamentaux du système éducatif n'est pas respecté. Il est fondamental qu'en toute circonstance le professeur agisse en fonctionnaire de l'État de façon éthique et responsable.

5. Résultats

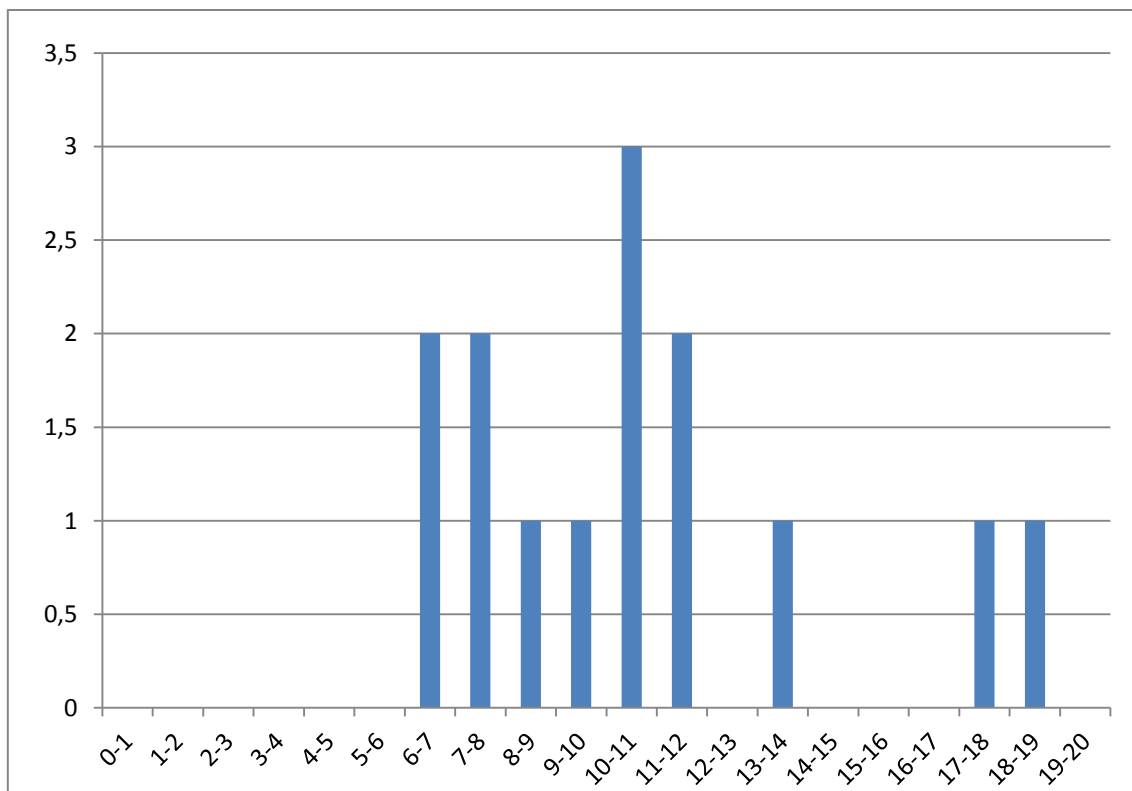
22 candidats ont composé pour cette épreuve du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés de technologie, la moyenne des notes obtenues est de 9,8/20 avec:

- 17 comme meilleure note ;
- 5,5 comme note la plus basse.



14 candidats ont composé pour cette épreuve du concours réservé pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés de technologie, la moyenne des notes obtenues est de 10,5 avec :

- 18,0 comme meilleure note ;
- 6,0 comme note la plus basse.



Annexe : exemples de sujet pour la 2^e partie de l'épreuve d'admission

Épreuve d'admission du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés

Section Technologie

Session 2016

Nom :

Prénom :

Numéro du candidat :

Question :

Développer les activités de structuration proposées dans la séquence 1.

Présenter l'évaluation associée.

Épreuve d'admission du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés

Section Technologie

Session 2016

Nom :

Prénom :

Numéro du candidat :

Question :

Préciser le protocole expérimental retenu pour classer les matériaux. Préciser toutes les conditions expérimentales. Préciser le travail des élèves lors de la phase expérimentale.

Épreuve d'admission du concours réservé de recrutement de professeurs certifiés

Section Technologie

Session 2016

Nom :

Prénom :

Numéro du candidat :

Question :

Préciser la différenciation pédagogique que l'on peut mettre en place au niveau des ressources sur les activités proposées.